

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD666

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 18, substituer aux mots :

« activités ferroviaires et routières »

le mot :

« transports ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 20, 24, 25, 28, 32 et 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renommer l’Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER), qui s’appellera Autorité de régulation des transports à compter du 1^{er} octobre 2019, en application de l’ordonnance n° 2019-761 du 24 juillet 2019 relative au régulateur des redevances aéroportuaires.